

## Impôt de la Colombie-Britannique



Remplissez ce formulaire et **joignez-en une copie** à votre déclaration. Pour obtenir des précisions, lisez les pages 1 à 5 du cahier de formulaires

## Étape 1 – Impôt de la Colombie-Britannique sur le revenu imposable

Inscrivez votre revenu imposable (	(ligne	e 260 de vo	tre d	léc	laration)										1
Utilisez le montant de la ligne 1															
pour déterminer <b>laquelle</b> de ces colonnes vous devez remplir.	n	la ligne 1 ne dépasse pas			la ligne 1 dépasse <b>33 061 \$</b>			la ligne 1 dépasse <b>66 123 \$</b>		la ligne 1 dépasse <b>75 917 \$</b>		la ligne 1 dépasse			
Inscrivez le montant de la ligne 1 dans la colonne appropriée		33 061 \$		r	mais pas <b>66 12</b>	3 \$		mais pas <b>75 91</b>	7\$	mais pas <b>92 18</b>	5\$		92 185 \$		2
Ligne 2 moins ligne 3		0	00	L	33 061	00		- 66 123	00	- 75 917	00	_	92 185	00	3
(ne peut pas être négatif)	=			=			=	=		=		=			4
	×	6,05	%	×	9,15	%	×	11,7	%	× 13,7	%	×	14,7 9	%	5
Ligne 4 multipliée par ligne 5	=			=			=	•		=		=			6
	+	0	00	+	2 000	00	+	5 025	00	+ 6 171	00	+	8 400	00	7
Ligne 6 plus ligne 7 Passez à l'étape 2	=			=			=	=		=		=			8

## Étape 2 - Crédits d'impôt non remboursables de la Colombie-Britannique

**Important**: Les montants des crédits d'impôt non remboursables de la Colombie-Britannique peuvent être **différents** de ceux de l'annexe 1 fédérale. Voyez les grilles de calcul provinciales et les pages 1 à 4 du cahier de formulaires.

Pour usa	age interne seulement 5609		
Montant personnel de base	inscrivez 8 676 \$ 5804	9	
Montant en raison de l'âge (si vous êtes né en 1940 ou avant) (grille	de calcul provinciale) 5808 +	10	
Montant pour époux ou conjoint de fait			
Montant de base 8 172 0 0			
Moins : son revenu net selon la page 1			
de votre déclaration			
	ximum 7 429 \$) > 5812 +	11	
	de calcul provinciale) 5816 +	12	
Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une	e déficience (grille) 5820 +	13	
Cotisations au Régime de pensions du Canada ou au Régime de	e rentes du Québec		
(montant de la ligne 308 de voi	tre annexe 1 fédérale) 5824 +	● 14	
(montant de la ligne 310 de vo	tre annexe 1 fédérale) 5828 +	● 15	
Cotisations à l'assurance-emploi (montant de la ligne 312 de voi	tre annexe 1 fédérale) 5832 +	● 16	
Montant pour revenu de pension (montant de la ligne 314 de voi	tre annexe 1 fédérale) 5836 +	17	
Montant pour aidants naturels (grille	de calcul provinciale) 5840 +	18	
Montant pour personnes handicapées (voir la ligne 5844 à la	a page 2 de ce cahier) 5844 +	19	
Montant pour personnes handicapées transféré d'une personne à	à charge (grille) 5848 +	20	
Intérêts payés sur vos prêts étudiants (montant de la ligne 319 de v	votre annexe 1 fédérale) 5852 +	21	
Vos frais de scolarité et montant relatif aux études [joigne	ez l'annexe BC(S11)] 5856 +	22	
Frais de scolarité et montant relatif aux études transférés d'un en	fant 5860 +	23	
Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait [joign	nez l'annexe BC(S2)] 5864 +	24	
	<u>.</u>		
Frais médicaux selon la ligne 330 de votre annexe 1 fédérale 5868	25		
Inscrivez <b>le moins élevé</b> : 1 804 \$ ou 3 % de la ligne 236	_ 26		
Ligne 25 moins ligne 26 (si négatif, inscrivez « 0 »)	= 27		
Montant admissible des frais médicaux pour d'autres personnes			
à charge calculé à l'aide de la grille de calcul pour la ligne 5872 5872	+ 28		
Ligne 27 plus ligne 28 5876	= +	29	
Additionnez les lignes 9 à 24 et 29	5880 =	<u> </u>	
Taux des crédits d'impôt non remboursables	<del></del>	×	6,05 %
Ligne 30 multipliée par ligne 31		5884 =	
Dons			
Montant de la ligne 345 de votre annexe 9 fédérale	× 6,05 % =	33	
Montant de la ligne 347 de votre annexe 9 fédérale	× 14,7 % = +	34	
Ligne 33 plus ligne 34	5896 =	+	
Ligne 32 plus ligne 35 Crédits d'impôt non re	emboursables de la Colombie-Brit	annique 6150 =	

nscrivez le montant de la ligne 8	C/F		
mpôt de la Colombie-Britannique sur le revenu fractionné selon le formulaire T1206	6151		
igne 37 plus ligne 38		=	
nscrivez vos crédits d'impôt non remboursables de la CB. selon la ligne 36	40		
Crédit d'impôt de la CB. pour dividendes			
Montant de la ligne 120 de votre déclaration × 5,1 % = 6152 +	• 41		
Crédit d'impôt de la CB. pour emploi à l'étranger			
Montant calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 42 6153 +	• 42		
Report d'impôt minimum de la CB.			
Montant de la ligne 427 de l'annexe 1 fédérale × 40,3 % = 6154 +	• 43		
Additionnez les lignes 40 à 43	<b>-</b> ▶	_	
igne 39 moins ligne 44 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	
mpôt additionnel de la CB. relatif à l'impôt minimum			
Formulaire T691 : ligne 108 moins ligne 111 × 40,3 % =		+	
igne 45 plus ligne 46		=	
Crédit provincial pour impôt étranger selon le formulaire T2036		_	
Ligne 47 moins ligne 48		=	
mpôt supplémentaire de la Colombie-Britannique au titre des redevances et du revenu réputé selon le formulaire T81		+	
igne 49 plus ligne 50		=	
Sinon, inscrivez « 0 » à la ligne 58 et poursuivez à la ligne 59.  Réduction de base  Inscrivez 360 \$	52		
TISCHVEZ 300 φ	32		
Revenu net selon la ligne 236 de votre déclaration 53			
Montant de base - 16 000 00 <b>54</b>			
Ligne 53 moins ligne 54 (si négatif, inscrivez « 0 »)			
Faux applicable × 3,6 %			
igne 55 multipliée par ligne 56	57		
igne 52 moins ligne 57 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_	_	
igne 51 moins ligne 58 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	
Crédit d'impôt sur les opérations forestières selon le formulaire FIN 542		_	
igne 59 moins ligne 60 (si négatif, inscrivez « 0 »)		=	
Dégrèvement de la Colombie-Britannique au titre des redevances et du revenu réputé selon le formulaire	<u>Г81</u>		
Ligne 61 moins ligne 62 (si négatif, inscrivez « 0 »)		= 1	
Prédit d'impôt pour contributions politiques	64		
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		_ 1	
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005 6040	2 (\$ (		—
Fotal des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005 6040 Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65 (maximum 500)	0 \$)	=	
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005 6040 Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65 (maximum 500)	0 \$)	=	
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  (maximum 500 igne 63 moins ligne 65 (si négatif, inscrivez « 0 »)	D \$)	=	
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  (maximum 500)  Crédits d'impôt à l'investissement des employés	• 67	=	
Crédit des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  (maximum 500 des des d'impôt à l'investissement des employés  Crédits d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20  6045			
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  Crédits d'impôt à l'investissement des employés  Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30	• 67		
Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65 (maximum 500 cigne 63 moins ligne 65 (si négatif, inscrivez « 0 »)  Crédits d'impôt à l'investissement des employés Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20 crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30 cigne 67 plus ligne 68 (maximum 2 000 \$)	• 67		
Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65 (maximum 500 cigne 63 moins ligne 65 (si négatif, inscrivez « 0 »)  Crédits d'impôt à l'investissement des employés  Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20 6045  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30 6047 +	• 67		
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  Crédits d'impôt à l'investissement des employés  Crédits d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30	• 67 • 68	=	
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  Ligne 63 moins ligne 65 (si négatif, inscrivez « 0 »)  Crédits d'impôt à l'investissement des employés  Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Ligne 67 plus ligne 68  Ligne 66 moins ligne 69 (si négatif, inscrivez « 0 »)  Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour actions accréditives de sociétés minières  nscrivez le montant du crédit calculé sur le formulaire T1231	• 67	=	
Total des contributions politiques de la Colombie-Britannique versées en 2005  Crédit calculé à l'aide de la grille de calcul provinciale pour la ligne 65  Ligne 63 moins ligne 65 (si négatif, inscrivez « 0 »)  Crédits d'impôt à l'investissement des employés  Crédit d'impôt pour le régime d'actionnariat des employés selon le certificat ESOP 20  Crédit d'impôt pour capital de risque d'employés selon le certificat EVCC 30  Ligne 67 plus ligne 68  (maximum 2 000 \$)  Crédit d'impôt de la Colombie-Britannique pour actions accréditives de sociétés minières	• 67 • 68 • 68	=	